

*Vu le Code de l'Éducation ;*

*Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;*

<b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b>	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	26
<b>Membres présents ayant voix délibérative :</b>	20
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	1
<b>Quorum :</b>	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Les capacités d'accueil en LAS 2 pour les étudiants issus de PASS pour l'année universitaire 2025-2026 sont approuvées conformément au tableau suivant :

Fait à Nîmes le 20 mai 2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

**POINT 10. Capacités d'accueil en LAS2 pour les étudiants issus de PASS**

Eléments de contextualisation :

Ce point a été soumis au vote des membres du conseil de la formation. Il a été approuvé (15 avis favorables, 1 abstention).

Ce document présente l'estimation du nombre de places disponibles en LAS 2 pour les étudiants reçus-collés de PASS pour la rentrée 2025/2026. Chaque établissement détermine sa capacité, qui est ensuite votée par les instances compétentes. Le document est ensuite présenté et voté dans les instances de l'université de Montpellier.

<b>2025-2026</b>						
<b>Nombre de places en LAS 2 pour les reçus collés de PASS</b>						
	<b>UM</b>	<b>UPV</b>	<b>Nîmes Université</b>	<b>UPVD</b>	<b>CUFR Mayotte</b>	<b>Total</b>
PASS-Psycho	0	30 Montpellier	20	0	0	<b>30</b>
PASS-Droit	40	0	20	20 perpi + 20 narb	0	<b>80</b>
PASS-Economie	30	0	0	5	0	<b>35</b>
PASS- Electronique, Energie électrique, Automatique	15	0	0	5	0	<b>180</b>
PASS-Mécanique	15	0	0	0	0	
PASS-Physique	25	0	0	5	0	
PASS-physique chimie	26	0	0	5	0	
PASS -Chimie	74	0	0	10	0	
PASS-SV.T	0	0	25	25	0	<b>50</b>
PASS-MIASHS	0	30	0	0	0	<b>30</b>
PASS-Math	0	0	0	20	0	<b>20</b>